

Réunion du 13 juin 2019

Délégation SNETAP-FSU : Maryse Angles, Patrice Aublanc, Tony Dos Santos, Carlos Pereira, Claire Pinault, Anthony Sallard.

◆ **Déclaration Liminaire (voir texte complet en annexe...)**

Extrait : [...] Nous réaffirmons notre refus de modification des seuils, nous demandons la modification de la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », nous souhaitons une amélioration des conditions de travail des personnels de CFA-CFPPA et de leur statut à l'issue des négociations sur le protocole, et nous exigeons une véritable et honnête déprécarisation dans l'Enseignement Agricole Public. Nos 3 EPL franciliens continuent de rencontrer des difficultés de recrutement des enseignants, du fait du manque d'attractivité des conditions de travail et de la cherté de la vie en région Ile de France.

La prime précarité n'est plus suffisamment attrayante, au regard du coût de la vie. Nous demandons une prime régionale à la hauteur de ces contraintes spécifiques.[...]

◆ **D.G.H. (voir document de pré-notification daté du 19 avril...)**

Pour la rentrée 2019, la SRFD Ile de France indique que les calculs de dotation sont basés sur les seuils actuels (16/24/32). Mais est-ce que tous les dédoublements seront assurés ?

Nous devons refuser des effectifs par classe ou section :

- qui mettent en danger les élèves et étudiants, ainsi que les personnels, en fonction des capacités d'accueil des salles spécifiques, de la dangerosité des séquences de travaux pratiques...
- qui mettent à mal notre pédagogie.

La grande question est ensuite de savoir comment sera assuré le financement des options suite à la réforme des bacs... La dotation présentée montre la « finesse » de l'exercice (DGH optionnelle identique pour St Germain et Brie), pour arriver à une dotation optionnelle correspondant à 1,50% du total. La DGH globale diminue du fait de la réforme du bac.

Manifestement, l'organisation des options du bac, des sections sportives et des sections euro, ressort de l'autonomie des lycées, il n'y a donc aucune visibilité au niveau régional, et aucune volonté d'en avoir...

	DGH prévisionnelle 2019-2020 (au 19-04-19)	dont DGH optionnelle	DGH consommée 2018-2019	dont DGH optionnelle
Saint Germain en Laye	33 912	522	34 117	816
Brie-Comte-Robert	33 833	522	34 486	
La Bretonnière	20 672	288	21 033	
	88 417	1 332	89 636	816

A quoi va ressembler la rentrée scolaire ??

◆ **CRIPT Ile de France - Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique**

(voir document sur réunion 17 juin)

Présentation orale en séance...

Créé en juillet 2017, le CRIPT devait formaliser les réseaux cfa-cfppa et les réseaux exploitations des établissements publics franciliens (EPL et EPN). Exemple d'action menée par le CRIPT dernièrement :

financement de la formation sur la proactivité dispensée auprès de formateurs des CFA 77 et 78, avec en bonus la présentation de la Réforme de l'apprentissage auprès des 3 EPL et EPN de la Région.

Au prétexte d'améliorer la communication des établissements et d'alléger l'impact de la réforme sur la formation professionnelle (cf Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel...), la DRIAAF et les chefs d'établissement veulent (sous la pression de la DGER ?) ouvrir le CRIPT aux établissements privés, **en le transformant en outil de délégation des missions régaliennes du SRFD, telles que :**

- Améliorer l'organisation interne de l'Enseignement agricole francilien
- Développer la capacité des acteurs de l'Enseignement agricole francilien, mettre en place une stratégie de communication et partager des projets
- Limiter l'ouverture de formations agricoles par d'autres acteurs (entreprises, autres organismes de formations) sur la Région. Ceci nous apparaît peu crédible au vu de la structure du CRIPT et du pouvoir dont il dispose.
- Accompagner les établissements dans la mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole.

Nous ne pouvons accepter cette évolution, car il est prévu de donner la main aux représentants du privé sur des décisions d'orientation concernant les établissements publics en les intégrant au **Conseil d'Orientation et de Coordination**. Cet organe décisionnaire du CRIPT composé actuellement des 4 représentants des établissements publics (3 EPL et l'EPN) intégrerait 3 représentants des fédérations du privé. Le réseau comprendrait alors 21 établissements privés et 4 publics, et serait compétent pour des projets et actions pouvant relever uniquement des établissements publics).

Pour le Snetap-FSU, le code rural n'est pas respecté car seuls les établissements publics peuvent s'organiser en CRIPT, **les établissements privés ne pouvant y être associés que sur des actions précises**, via des conventions spécifiques et sans possibilités d'intégrer le Conseil d'orientation et de Coordination, réservé aux membres actifs (article D811-76-3 du code rural).

Le Snetap-FSU votera CONTRE cet élargissement dans les Conseils d'Administration des EPL et EPN qui vont être réunis.

◆ **réforme de l'apprentissage**

Concernant le plan d'accompagnement des équipes prévu par la DGER, les collègues formateurs-trices en CFA s'étonnent de ne pas avoir eu de retour sur les formations auxquelles on leur a demandé de se positionner d'urgence en janvier dernier.

Des simulations budgétaires à partir des nouveaux coûts-contrats ont été demandées par la DRIAF aux directeurs des CFA. Une vigilance particulière doit être de mise sur la branche Aménagements paysagers dont le financement est faible notamment pour le CAP Jardinier Paysagiste A noter l'oubli du Bac Pro CGEA dont le coût contrat n'a pas été fixé

Nous constatons qu'avec la réforme due à la Loi *pour la Liberté de choisir son avenir professionnel*, les CFA s'éloignent de leur centre de rattachement EPL... et de leur mission de service public.

Une réunion spécifique est organisée le lundi 17 juin, à la DRIAAF, en direction des représentants des personnels de CFA-CFPPA public-privé. (voir document réunion 17 juin).

◆ **Mobilité de rentrée – Un p'tit poste s'il vous plait...**

Nous exprimons notre incompréhension quant à l'attribution des postes reçus concours et au dialogue de gestion pour cette rentrée. Ainsi :

- à La Bretonnière : le poste d'ajustement en EFS entame sa 8ème année. Il n'est toujours pas ouvert à un-e titulaire... Ajustement vous disiez ?
- à Brie : certaines chaires (Economie, Biologie, ...) sont très peu occupées par des titulaires, mais elles ne sont pas pour autant fléchées pour des reçus concours... A contrario, un vrai poste d'ajustement en Aménagement paysager -créé suite à des temps partiel et diverses dispenses de personnels-, va être pourvu pour un an par un reçu concours. Il ne pourra pas rester en place après sa titularisation !

L'Ile de France bat des records de précarité. Trop peu de titulaires souhaitent s'y installer **du fait du manque d'attractivité des conditions de travail et de la cherté de la vie en région**. La prime précarité n'est plus suffisamment attrayante, au regard du coût de la vie. Nous demandons une prime régionale à la hauteur de ces contraintes spécifiques.

◆ **Mobilité de rentrée – Du mouvement dans les postes de direction...**

St Germain (D1)	Départ de Mohammed Aarabi vers le poste de médiateur de l'enseignement agricole (DGER) / Arrivée de Lydie Degand, directrice de l'EPL de Raismes (Hauts de France)
La Bretonnière (D2)	Départ de Cécile Touchet vers Nevers-Cosne / Arrivée de Jacques Gaschard, PCEA au LPA de Nantes (2018-19), Proviseur adjoint EPL 41 - Directeur du LPA de Montoire (2017-18)
La Bretonnière CFA	Départ Charles-Denis Quaeghebeur / Arrivée : Fred Numa, Cfppa de Dordogne
Brie (D4)	Départ de Tounis Aoudjali, vers St Germain en Laye / Arrivée de Simon Chariot, DEA à Bourges,
CEZ (D3)	Départ d'Anne-Marie Boos, vers Limoges / Arrivée de Valentin Delaporte, DDCSPP Eure et Loir

◆ **Création d'un nouveau CFPPA en IdF : Rungis Académie**

Ce sera un centre constitutif rattaché à l'EPL de Brie-Comte-Robert. Il aura pour objectif la formation des personnels du MIN de Rungis, avec la montée en compétence des salariés et la promotion des produits de restauration. Démarrage septembre 2019 avec un CS porté par le CFPPAH de St Germain sur la commercialisation des fruits et légumes..

Les locaux sont mis à disposition par l'IFOCOP, le ministère de l'agriculture finance un poste de directeur, les formations sont mises en place en coordination avec St Germain, Brie et La Bretonnière. Les personnels contractuels qui seront éventuellement embauchés dépendront du Protocole de gestion des personnels CFPPA de Brie. Les Compagnons du Devoir sont également associés à cette création. A suivre...

● **Projet d'un campus d'excellence dans les Ecuries du Château de Versailles**

Dédié aux Métiers d'Art

Partenariat avec l'ENSP et le lycée de St Germain pour y associer les métiers du paysage

Claire Pinault, Secrétaire régionale Ile de France SNETAP-FSU, le 25 juin 2019 - iledefrance@snetap-fsu.fr